



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le samedi 7 mars 2020

COVID 19 : état des lieux de la situation

Au niveau du département de la Manche

3 nouveaux cas de coronavirus Covid-19 ont été confirmés le vendredi 6 mars dans la Manche. Ils ont été identifiés parmi les proches du premier cas confirmé dans la Manche (patiente originaire de Bricquebec).

- 6 personnes, 1 prise en charge au CH de Saint-Lô et les 5 autres à domicile.

A ce jour, leur état de santé n'est pas préoccupant.

L'ARS réalisera régulièrement des points d'information pour faire état de l'évolution de la situation.

Les mesures mises en œuvre

Dès confirmation, l'Agence régionale de santé de Normandie a engagé les investigations, en lien avec la Cellule régionale de Santé publique France, les hôpitaux mobilisés et le Centre d'appui pour la prévention des infections associées Normandie. Elle travaille à l'identification des personnes avec lesquelles les patients ont été en contact rapproché afin de prendre toutes les mesures utiles pour contenir les éventuelles transmissions du virus.

La gestion des personnes contacts

Les proches ont été immédiatement contactés par l'ARS Normandie. Les « contacts rapprochés » se définissent comme :

- Les personnes ayant partagé le même lieu de vie
- Les personnes ayant été en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre pendant plusieurs minutes du fait du risque de contamination au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion

Les personnes « contacts rapprochés » une fois identifiées sont appelées individuellement par l'ARS. Les personnes sont classées comme étant à risque faible, modéré ou élevé. Les personnes à risque modéré ou élevé sont placées en quatorzaine. Il leur est demandé de rester à domicile pendant les 14 prochains jours et de surveiller leur température.

Les éventuelles personnes contacts présentant des symptômes seront pris en charge par les établissements de santé désignés pour la prise en charge des patients.

Rappel des recommandations (en date du 6 mars 2020)

Se protéger

Face aux infections, il existe des gestes « barrières » simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porter un masque quand on est malade (sur prescription médicale).

Pour les personnes se trouvant ou revenant d'une zone où circule activement le virus :

- Surveillez votre température 2 fois par jour.
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...).
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...).
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. Le télétravail est à privilégier lorsque c'est possible
- Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans une zone ou dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
- Evitez tout contact avec votre entourage.
- Portez un masque (sur prescription médicale).
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Le port du masque par la population

- Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé sans présence de symptômes.
- Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public car il ne peut être porté en permanence et surtout n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé avec un malade.
- Le masque est donc réservé aux malades sur prescription médicale, aux contacts avérés haut risque, aux professionnels du secours à personnes, du transport sanitaire, des professions de santé, en ville comme à l'hôpital.
- Le Gouvernement déstocke les masques chirurgicaux du stock stratégique et continuera à le faire autant que nécessaire au fur et à mesure des besoins des territoires pour ces catégories d'indication.
- Les pharmacies d'officine ont reçu ce message et délivreront des masques uniquement aux personnes ayant une indication.

Des dispositifs d'information :

- 'ARS réalise régulièrement des points d'information pour faire état de l'évolution de la situation.
- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement au **0 800 130 000**.
- Des sites internet officiels : [Site du gouvernement](#) , [Site du Ministère des solidarités et de la santé](#) , [Site de Santé publique France](#).